



BULLETIN MUNICIPAL 2026



N°32

A vous tous, chères Moulismoises, chers Moulismois,

En ce début d'année 2026, je tiens à vous adresser un message de gratitude et de confiance. Ensemble, nous avons traversé des mois riches en projets et en réalisations pour notre commune. Grâce à votre engagement et à la mobilisation de nos équipes, nous avons pu concrétiser des avancées importantes pour notre cadre de vie, notre économie locale et notre solidarité.

Cette année a été marquée par la rénovation énergétique de notre salle des fêtes désormais baptisée salle Marcel DUFOUR, en hommage à notre illustre ancien maire. Plus économe et plus conviviale, je suis certaine qu'elle participera comme il se doit à vos moments festifs.

La mise en service de nos trois éoliennes baptisées quant à elle du nom de nos trois anciens moulins va permettre de dégager de nouvelles recettes sur notre budget. En parallèle, la création et l'installation d'un parcours pédagogique lié à l'histoire, la faune et la flore de notre commune, apporte désormais une richesse que tous peuvent s'approprier au cours de leurs déambulations.

Des pages s'ouvrent et certaines se ferment malheureusement. La perte de notre école reste et restera gravée dans nos esprits. Attachés à notre histoire cependant, nous tenons à ce que cette décision arbitraire ne marque pas la fin des bâtiments. Ainsi, le programme Village d'Avenir que Moulismes a intégré, va dégager des réflexions sur le devenir de ce patrimoine.

Concernant la sécurité, confrontés à des problèmes de dégradation de biens publics et d'incivilités, nous avons fait le choix en conseil municipal de nous doter d'un système de vidéosurveillance. L'installation de 2 radars pédagogiques et l'aménagement paysager d'une partie de la N147 compléteront ce dispositif de protection des biens et des personnes.

Ces réalisations sont le fruit d'un travail collectif, et je tiens à remercier chacun d'entre vous pour votre participation active à la vie de notre commune. La finalité de toutes ces actions, vous l'aurez compris, est de pérenniser la vitalité et l'attractivité de notre commune et je forme le vœu qu'il y ait un peu plus de mansuétude au quotidien pour en accentuer le vivre mieux ensemble. Car oui, nous sommes motivés par une envie commune de bien vivre ensemble, en faisant en sorte que tous les habitants de Moulismes restent vivre avec plaisir sur notre territoire et que les potentiels futurs habitants trouvent des raisons de venir s'y installer.

Les défis à venir sont nombreux, et nous les aborderons avec détermination. En 2026, les équipes devront poursuivre les efforts pour améliorer la transition écologique, renforcer les liens intergénérationnels, soutenir nos commerces de proximité, développer les services et améliorer notre cadre de vie. Votre avis compte : n'hésitez pas à nous faire part de vos idées et de vos attentes.

La fonction de maire est difficile, enrichissante et passionnante ; elle me permet de mesurer encore plus l'importance de partager des valeurs communes, d'avancer dans la même direction parfois avec quelques désaccords, heureusement, mais avec détermination, humilité et neutralité.

Notre commune se porte bien désormais et ira de mieux en mieux parce qu'elle est riche des valeurs que chacun d'entre vous porte en lui : le respect, le partage et la solidarité, valeurs qui me sont chères. Sachez que toute l'équipe municipale et moi-même faisons tout notre possible et pour reprendre la citation du philosophe Sénèque : **« La vie ce n'est pas d'attendre que les orages passent, c'est apprendre à danser sous la pluie ! »**

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente nouvelle année, et vous donne rendez-vous en 2026 pour continuer à écrire ensemble l'histoire de notre commune.

ETAT CIVIL



Naissances :

BONNET Louka

05 septembre 2025

POINGT Inaya

15 novembre 2025

Ils ont convolé en justes noces :

Néant



Ils nous ont quittés...

GIGNOUX Anne-Marie 17 janvier

MARTIN Emilienne 12 février

PEIRAZEAU Daniel 18 février

CERISIER Anne-Marie 18 février

LACROIX Lysiane 06 avril

PREZEAU Alain 1er juillet

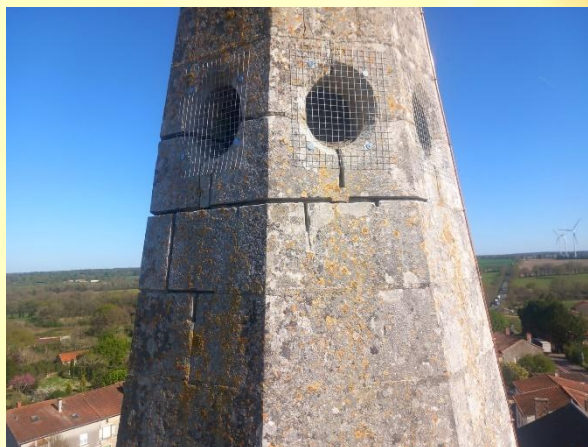
DUPUIS Mireille 27 juillet

LES PRINCIPALES REALISATIONS

L'église

Afin de protéger les cloches des désagréments causés par les oiseaux, nous avons fait poser des grilles au niveau du clocher et une réfection du paratonnerre a été réalisée pour un montant de

24 217.20 € dont 10 304 € de subventions.



Salle des fêtes

Conserver à disposition de tous, une salle des fêtes dans une commune, voilà tout un symbole de lien et d'ouverture, donnant la possibilité aux habitants de se rencontrer et de se réunir pour des moments conviviaux.

La réalisation de cet ouvrage est au service du plus grand nombre, notamment des familles et des associations pour avoir un lieu pour recevoir dignement ses hôtes, un lieu où se mettre à l'abri en cas de catastrophe, un lieu où communiquer en toute quiétude ou encore festoyer en toute sécurité.

Mais tout projet a un coût :

Le montant de la rénovation énergétique de cette salle s'élève à 366 000 euros HT (à affiner car le bilan financier n'est pas encore acté).

Ce coût comprend tous les travaux de réfection de la toiture de la petite salle, de tous les plafonds (petite et grande salle), de l'isolation, de l'installation d'une CTA (Centrale Thermique d'Air), des plaquages et peintures, de la mise aux normes électriques, ainsi que des éléments de sécurité, et enfin les études et les honoraires.

Nos partenaires financiers : l'Etat via le Fonds vert et la DETR (Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux), le syndicat Energies Vienne, le conseil Départemental et la Communauté de Communes nous accompagnent à hauteur de 156 000 € pour l'aide publique et 91 000 € de subvention du syndicat Energies Vienne.

Pas d'emprunt mais une avance remboursable du Syndicat Energies Vienne pour un montant de 119 000 € à taux 0 sur 15 ans, correspondant au reste à charge de la commune.

Ce projet a demandé le travail de deux mandats pour arriver à son aboutissement et démontre les difficultés que doivent surmonter les élus et la volonté et ténacité dont ils doivent faire preuve pour parvenir à atteindre des objectifs pourtant connus pour être bénéfiques à la population.

C'est le lot de tout élu mais un homme a bien connu ce type de challenge sur la commune, et cet homme c'est Marcel DUFOUR.

Marcel Dufour, maire honoraire de Moulismes, est décédé en février 2018 à l'âge de 99 ans. Il est entré au conseil municipal de Moulismes en 1971 car après avoir été militaire puis commerçant en Bretagne, il était revenu vivre dans le village d'origine de sa famille. En 1977, il en avait été élu maire, prenant la suite d'Alcide Cerisier et il le restera jusqu'en 2001.

Il a marqué la commune au cours de ses quatre mandats : il a aménagé la route nationale 147 qui n'avait jusque-là pas de trottoirs ni de bordures, il a créé le parking poids lourds, l'aire de repos

avec l'étang et le stade municipal et il a, comme vous l'avez compris, participé à la construction de la salle des fêtes puis à son agrandissement.

Très investi dans la vie associative, Marcel Dufour était également à l'origine de la fête des moules qui a fait les belles heures de la commune.

Il avait du tempérament, il savait ce qu'il voulait et il savait où s'adresser pour que ça avance. C'était un homme généreux, qui aimait voir les gens et s'en occuper.

Nous conservons tous l'image de l'homme qui parcourait la campagne en blouse grise sur son petit vélo pour être au plus près, à l'écoute de ses habitants.

Au service de la commune durant 30 années dont 24 ans en tant que Maire, il était homme d'action, droit et visionnaire, dont la multitude des réalisations qu'il a porté font encore aujourd'hui la renommée de Moulismes.

En sa mémoire et remerciements la salle est nommée dorénavant

« salle Marcel DUFOUR »



Les élus et le sous-préfet ont dévoilé une plaque à la mémoire de Marcel Dufour, maire de 1977 à 2001. (Photo NR-CP)

L'inauguration a eu lieu le 20 septembre en présence d'habitants de la commune et élus.



Route de la barre

La réfection de la route de la barre direction la Sicardière a été réalisée et financée par la communauté de commune pour un montant de 39 786 €



Travaux local snack

Des travaux de rafraichissements et de mise aux normes ont été réalisés dans le local de l'aire de repos pour un montant de 8 811.84 €

Inauguration éolienne

Le parc des trois éoliennes de la Montie a été inauguré le 4 octobre dernier.



Les habitants de la commune ont pu visiter l'intérieur d'une éolienne. (Photo NR-CP)

Trois éoliennes d'une puissance de 12.6 MW, soit la consommation annuelle de 13 000 foyers.

Recettes fiscales de près de 115 000 euros pour les collectivités : ~ 21 400 € pour la commune, 59 000 € pour la CCVG et 34 000 € pour le département.

Petit clin d'œil à l'histoire, les éoliennes ont été baptisées du nom des trois anciens moulins de la commune : La Chérie, la Grande Planche et Trompe-souris.

Terrain GUILLON



The top left photograph shows a wooden boardwalk with several informational panels. The panels contain text in French, a QR code, and illustrations of insects and plants. The top right photograph shows a stone wall with a black plaque mounted on it. The bottom photograph shows a wooden signpost with a plaque and a silhouette of people sitting on a bench, set against a background of trees.



M. GUILLON Louis a fait don d'un terrain jouxtant la sainte vierge, route des bacs.

La commune, avec l'aide de M. LASALLE (CPIE de Lathus), a travaillé sur un chemin d'accès qui va de l'aire de repos au bourg de Moulismes sans être obligé de marcher le long de la nationale 147.

Nous tenions aussi à aller plus loin, à ajouter au projet éolien un volet pédagogique pour faire comprendre, pour raconter, pour ne pas oublier. Nous (élus et habitants) avons donc travaillé en parallèle avec le CPIE Val de Gartempe pour réaliser un parcours pédagogique « biodiversité et gestion naturelle » que le promeneur local, le touriste, les jeunes et moins jeunes peuvent découvrir dans différents lieux de la commune. Il se veut interactif, instructif et à la portée de tous. Il se veut imaginatif, éducatif et valorisant pour notre commune car en lien avec les énergies et la biodiversité locale. Vous serez guidé dans ce parcours par notre petite mascotte Eoline, qui lie le symbole des éoliennes à l'eau de la Petite Blourde. Ce sentier a ainsi un rôle pédagogique et culturel, engagé sur la biodiversité et la préservation des milieux et des espèces.

Ce projet a été financé par WPD dans le cadre des travaux de compensation de l'installation des éoliennes.



INFORMATIONS COMMUNALE ET PRATIQUES

MAIRIE

Horaires d'ouverture au public :

Tel : 05 49 91 90 64 ; contact@moulismes.fr

LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI, VENDREDI	LUNDI, MERCREDI 14 h - 17 h 30	FERME LE MARDI ET JEUDI APRES- MIDI
9 h - 12 h	VENDREDI 14 h - 16 h 30	

AGENCE POSTALE

Tel : 05 49 48 29 92

Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h, fermé le samedi.

ETANG COMMUNAL

La gestion de l'étang communal est assurée par le comité des fêtes. Il est ouvert du samedi de Pâques jusqu'au 31 octobre de chaque année.

Les tarifs :

7 € la journée (3 lignes / pers)

Le jour des lâchers : 7 € la journée (2 lignes maximum)

Carte de pêche : 70 € l'année, 30 € pour les enfants de - de 14 ans

SALLE DES FETES

Tarifs location	Sans chauffage Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Avec chauffage Du 1 ^{er} octobre au 31 mars
Habitants de Moulismes	180 €	230 €
Habitants hors commune	280 €	330 €
Plus value /jour supplémentaire	80 €	100 €
Associations extérieures	280 €	330 €
Associations à but humanitaire (AMEISA....)	180 €	230 €
Réunion avec repas	180 €	230 €
Caution (à la remise des clés)	500 €	
Caution ménage	100 €	
Associations de Moulismes	3 gratuités par an puis tarif habitants de Moulismes	
réunion	100 €	

La vaisselle n'est pas comprise dans la location de la salle, il est possible de la louer auprès du comité des fêtes (contacter M. TABUTEAU Jean-Claude au 05.49.91.00.52).

LA PETITE SALLE COMMUNALE (ancienne cantine)

Tarifs location	prestation	Sans chauffage Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Avec chauffage Du 1 ^{er} octobre au 31 mars
Habitants de Moulismes et associations hors commune	week-end du vendredi soir au lundi matin	80 €	110 €
	Semaine Lundi au jeudi	50 €/jour	70 €/jour
Habitants hors commune	week-end du vendredi soir au lundi matin	130 €	180 €
	Semaine Lundi au jeudi	80 €/jour	110 €/jour
Caution (à la remise des clés)	500 €		
Caution ménage	100 €		
Associations de Moulismes	6 Gratuités par an, puis 20 € la location		

La vaisselle est comprise dans le tarif.

ÉCOLE

Le 4 juillet dernier, à notre grand regret, nous avons fermé définitivement les portes de notre petite école communale.



A l'occasion de la dernière fête de l'école, nous avons invité tous les anciens élèves et enseignants à partager des bons moments passés dans celle-ci.



Photo de quelques anciens élèves et enseignante présents

Notre école existait depuis 142 ans, avait accueilli jusqu'à 65 enfants.

La cantine a été construite en 1950 et de nombreux travaux de rénovations ont été réalisés par la suite (isolation, préau transformé en garderie...)

La baisse démographique a eu une incidence sur les effectifs passant de 2 classes à 1 en 2019.



Quel avenir ???

La commune fait partie du dispositif village d'avenir, des études sont en cours pour une reconversion des locaux.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

SIMER

//// LES BONNES PRATIQUES ////

LES DÉCHÈTERIES



**AVANT DE ME RENDRE
EN DÉCHÈTERIE :**

**JE RANGE MES DÉCHETS
PAR CATÉGORIE**

**JE VÉRIFIE LES HORAIRES
SUR SIMER86.FR**

**JE PRÉPARE MON PASS
DÉCHETS**

1^{er} avril au 31 octobre : 8h30-12h 14h-18h
1^{er} novembre au 30 mars : 8h30-12h 14h-17h

Elles sont fermées les jours fériés.
Pensez à vérifier les horaires d'ouverture avant de vous déplacer. Ils peuvent exceptionnellement être modifiés (fortes chaleurs, formation, travaux, etc.)

VOS BACS



COUVERCLES FERMÉS

PAS DE SAC DESSUS OU À CÔTÉ

POIGNÉES CÔTÉ ROUTE

BACS PLEINS

La collecte est maintenue les jours fériés
sauf **1^{er} mai** et le **25 décembre**.
Un jour de report est indiqué dans votre calendrier de collecte.

VOTRE POINT D'APPORT COLLECTIF



**JE METS UNIQUEMENT DES SACS
(NOIRS) DE MAXIMUM 50 L
DANS LES TRAPPES DES POINTS
D'APPORT COLLECTIF.**

LES PILES ET LES BATTERIES



**JE METS LES PILES ET LES BATTERIES
UNIQUEMENT DANS LES CONTENEURS
APPROPRIÉS (DÉCHÈTERIES OU MAGASINS).**

**AVANT DE JETER UN JOUET OU AUTRE
MATÉRIEL ÉLECTRONIQUE,
L'ENLÈVE SYSTÉMATIQUEMENT LES PILES.**

TOUTES LES PILES ET BATTERIES USAGÉES
se recyclent, y compris les piles rechargeables
et les batteries de vélo électriques.



**JETÉS DANS LES
BACS JAUNES, ELLES
ENGENDRENT UN
RISQUE INCENDIE
TRÈS ÉLEVÉ DANS
LES CENTRES DE TRI !**

C'est un **EMBALLAGE** ou un **PAPIER** ?

Si c'est **OUI**
je le trie ici

Il est en
VERRE ?

Tous vos **EMBALLAGES**
(plastique, métal, carton hors verre)



dans un contenant **jaune**

Tous les **PAPIERS**
et **CARTONNETTES**



en vrac, bien vidés,
non lavés, séparés

Les emballages
en **VERRE**

Bouteilles, flacons,
bocaux, pots



dans une **borne à verre**

vidés, non lavés sans bouchon, couvercle



Si c'est **NON**,
c'est quoi ?

Tous vos **TEXTILES**,
LINGES ET
CHAUSSURES



dans une
borne textile

Les **DÉCHETS ORGANIQUES**

Restes de repas, sachets de thé, fleurs fanées,
épluchures, cheveux, essuie-tout, marc de café,...



dans un
composteur



Les **DÉCHETS ENCOMBRANTS ET**
AUTRES VALORISABLES

Gravats, mobiliers, jeux, outillages, végétaux, bois,
métaux, appareils ménagers, cartons, pots peinture, ...



en
déchèterie



Certains produits peuvent être déposés dans le magasin d'achat.

Et **LE RESTE** **NON VALORISABLE**

Les déchets **NON VALORISABLES ET NON DANGEREUX**

Vaisselle, moquette ou lino, miroir,
panier en osier inutilisables, ...



en déchèterie dans la
benne non-valorisable



Les ordures **MÉNAGÈRES**

Litière, mégot, déchets d'hygiène (couche,
éponge, tampon, rasoir jetable,...), stylo, briquet...



dans un contenant
NOIR en sacs*

* en sacs rouges pour
les usagers concernés.



Lieu d'habitation

CALENDRIER DE COLLECTE 2026

Moulismes

Jour de collecte

JEUDI

semaine
paire

La collecte est
maintenue les
jours fériés sauf :
• le 1^{er} janvier,
• le 1^{er} mai et
• le 25 décembre

Bonnes pratiques

**SORTIR VOS
BACS LA VEILLE
AU SOIR**

**POIGNÉE
CÔTÉ ROUTE**

**COUVERCLE
FERMÉ**



	Jan.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
1				1	2	3	4
2	5	6	7	8	9	10	11
3	12	13	14	15	16	17	18
4	19	20	21	22	23	24	25
5	26	27	28	29	30	31	

	Jan.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
5							1
6	2	3	4	5	6	7	8
7	9	10	11	12	13	14	15
8	16	17	18	19	20	21	22
9	23	24	25	26	27	28	

	Jan.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
9							1
10	2	3	4	5	6	7	8
11	9	10	11	12	13	14	15
12	16	17	18	19	20	21	22
13	23	24	25	26	27	28	29
14	30	31					

	Jan.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
14				1	2	3	4
15	6	7	8	9	10	11	12
16	13	14	15	16	17	18	19
17	20	21	22	23	24	25	26
18	27	28	29	30			

	Jan.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
18						1	2
19	4	5	6	7	8	9	10
20	11	12	13	14	15	16	17
21	18	19	20	21	22	23	24
22	25	26	27	28	29	30	31

	Jan.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
23	1	2	3	4	5	6	7
24	8	9	10	11	12	13	14
25	15	16	17	18	19	20	21
26	22	23	24	25	26	27	28
27	29	30					

	Jan.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
27				1	2	3	4
28	6	7	8	9	10	11	12
29	13	14	15	16	17	18	19
30	20	21	22	23	24	25	26
31	27	28	29	30	31		

	Jan.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
31						1	2
32	3	4	5	6	7	8	9
33	10	11	12	13	14	15	16
34	17	18	19	20	21	22	23
35	24	25	26	27	28	29	30
36	31						

	Jan.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
36				1	2	3	4
37	7	8	9	10	11	12	13
38	14	15	16	17	18	19	20
39	21	22	23	24	25	26	27
40	28	29	30				

	Jan.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
40				1	2	3	4
41	5	6	7	8	9	10	11
42	12	13	14	15	16	17	18
43	19	20	21	22	23	24	25
44	26	27	28	29	30	31	

	Jan.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
44							1
45	2	3	4	5	6	7	8
46	9	10	11	12	13	14	15
47	16	17	18	19	20	21	22
48	23	24	25	26	27	28	29
49	30						

	Jan.	Mar.	Mer.	Jeu.	Ven.	Sam.	Dim.
49				1	2	3	4
50	7	8	9	10	11	12	13
51	14	15	16	17	18	19	20
52	21	22	23	24	25	26	27
53	28	29	30	31			

ESPACE USAGER
simer86.ecocito.com

APPLI
MONTRI

SITE INTERNET
www.simer86.fr

PAGE
FACEBOOK



ecopole@simer86.fr 05 49 91 96 42

+ Inscrivez-vous à la newsletter
pour recevoir nos informations

9

Élections municipales de mars 2026

Changement du mode de scrutin dans notre commune

Les 15 et 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales à MOULISMES. **Vous élierez le conseil municipal** qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints.

Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, comme MOULISMES, suite à une loi du 21 mai 2025.

Désormais, le **scrutin de liste paritaire** (applicable aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

- Le vote se fera sur une ou plusieurs listes non modifiables de candidats : **vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer**. Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé.

Attention : si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme **nul** et ne sera donc **pas comptabilisé**.

- **Chaque liste de candidats respectera la parité**, avec une **alternance** de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.
- **Le nombre de candidats sur la liste sera variable** : soit le nombre fixé par la loi (effectif légal), soit 1 ou 2 candidats de moins, soit 1 ou 2 candidats de plus (mais ces candidats supplémentaires ne siégeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges).



« V'bus est un service de Transport A la Demande (TAD). C'est un service public et collectif, **ouvert à tous** (jeunes, actifs ou en recherche d'emploi, retraités...), proposé par la CCVG et la Région Nouvelle Aquitaine.

Ce transport de proximité propose une prise en charge à domicile et fonctionne sur réservation à des horaires définis.

Il permet à chacun de se rendre à Montmorillon ainsi qu'à, selon son lieu de résidence, Lussac-les-Châteaux, La Trimouille, L'Isle-Jourdain ou Saint-Savin. Le point de dépose est libre dans ces centralités de destination.

Un rendez-vous chez le médecin, une démarche administrative, des courses dans un commerce, une activité associative... Des véhicules de 5 à 9 places vous transportent vers des services de proximité ».





Avec V'Loc, les habitants ont accès à deux services distincts pour louer un vélo électrique :

- Un service de location de vélo longue durée.

Ce service est accessible à toutes les personnes résidant sur le territoire de la CCVG.

Les locations sont possibles pour une période allant de 1 mois minimum à 3 mois maximum (demande à télécharger sur le site internet de la CCVG). La remise et la prise en main du vélo se font sur rendez-vous à l'espace Jean Ranger de Montmorillon.

Pour les tarifs, comptez 30 € par mois.

- Un service de location de vélo en libre-service :

Ce service permet à tous, sans rendez-vous ni contraintes de louer un vélo pour 15 minutes, une heure ou une journée... Tout se passe via l'application Fredo, téléchargeable gratuitement : localisation précise des vélos, disponibilité, déblocage du cadenas et paiement. Dans le cadre de cette expérimentation, des vélos seront disponibles à Montmorillon, à Lussac-Les-Châteaux et à Valdivienne (disponibilité en temps réel sur l'application).

Une flotte de 14 vélos :

La CCVG expérimente les services avec une flotte de 14 vélos : 9 seront utilisés pour le service de location longue durée, et 5 seront attribués au service de location libre-service.



L'assistance électrique des vélos vous propulse à 25km/h sans effort. Côté mécanique les vélos disposent d'un entraînement par courroie (pas de risque de déraillement), de lumières et de freins à disque efficaces. Côté accessoires, chargeur, antivol et panier sont fournis gratuitement...



V'BUS C'EST QUOI ?

V'bus est un service public de transport **ouvert à tous** proposé par la CCVG et la Région Nouvelle-Aquitaine.

Ce transport de proximité propose **une prise en charge à domicile** et fonctionne uniquement sur réservation à des horaires définis.

Un rendez-vous chez le médecin, une démarche administrative, des courses dans un commerce, une activité associative... Des véhicules de 5 à 9 places vous transportent vers des services de proximité.

À QUEL PRIX ?

(les enfants de 11 ans révolus sont admis seuls sur présentation d'une autorisation parentale)

Ticket unitaire.....2€50

Ticket aller/retour.....4€50

Ticket unitaire

Solidaire.....0€40
(sur présentation de la carte solidaire)

**Accompagnant personne
mobilité réduite, enfant
de moins de 4 ans, ancien
combattant.....GRATUIT**

TARIF SOLIDAIRE*

**UN VRAI COUP DE POUCE
POUR VOS DÉPLACEMENTS !**

► La carte solidaire permet de voyager à bord des trains et cars régionaux de Nouvelle-Aquitaine avec une réduction de 80%.

► La carte est nominative, gratuite et valable un an.

► Demande en ligne sur :
transports.nouvelle-aquitaine.fr
ou en téléchargeant le formulaire de
souscription sur le site.

N° Cristal 0 969 36 89 11
(non surtaxé)

*Sous conditions de revenus

SECTEUR MONTMORILLON

JE PARS DE MON DOMICILE À Montmorillon,
Moulismes, Leignes-sur-Fontaine, La-Chapelle-Viviers,
Pindray, Jouhet, Haims, Sillars, Saulgé, Plaisance,
Lathus-Saint-Rémy, Bourg-Archambault

J'ARRIVE À Montmorillon

	PRISE EN CHARGE	ARRIVÉE À	DÉPART À
MERCREDI MATIN (jour de marché)	Au domicile (ou autre lieu)	Montmorillon 9h30 (lieu de dépose libre)	12h (du lieu de dépose vers lieu de prise en charge)
MERCREDI APRÈS-MIDI	Au domicile (ou autre lieu)	Montmorillon 15h (lieu de dépose libre)	17h30 (du lieu de dépose vers lieu de prise en charge)
SAMEDI MATIN	Au domicile (ou autre lieu)	Montmorillon 9h30 (lieu de dépose libre)	12h (du lieu de dépose vers lieu de prise en charge)

Des horaires plus précis de prise en charge et de retour au domicile
vous seront communiqués au moment de votre réservation.

PAS DE FONCTIONNEMENT LES JOURS FÉRIÉS

LAISSEZ VOUS TRANSPORTER EN VIENNE ET GARTEMPE



SECTEUR MONTMORILLON



**RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine**

La Région vous transporte

COMMENT RÉSERVER ?

1

Je réserve :

► Par téléphone au plus tard la veille de mon
départ avant 17h au **0 970 870 870** appel
non surtaxé (du lundi au samedi de 8h à 17h)

► Sur l'appli
« mon TAD Nouvelle-Aquitaine »
en flashant ce QR code



2

Le véhicule passe me chercher à domicile ou lieu
demandé à l'heure convenue (+ ou - 30 minutes)

3

Je règle mon voyage directement auprès du
conducteur (espèces ou chèque)



**C'est parti!!! Pour le retour, rendez
vous à l'arrêt initial de dépose à
l'heure convenue.**

PLUS D'INFORMATIONS

www.vienneetgartempe.fr

Rubrique vivre

Communauté de Communes Vienne et Gartempe
6 rue Daniel Cormier 86500 Montmorillon

mobilite@ccvg86.fr

05 49 91 07 53



Nos amis à quatre pattes



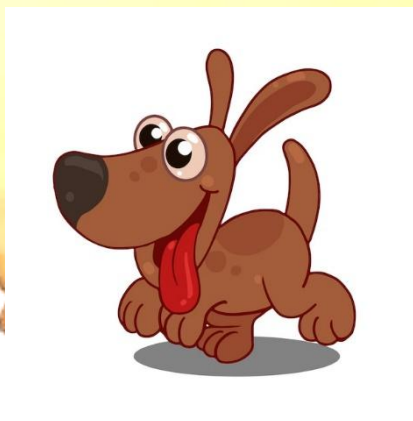
En règle générale, les chiens doivent être tenus en laisse dans certains lieux ou **lorsqu'ils présentent un danger**. Toutefois, des règles particulières sont prévues pour les chiens dits de 1ère catégorie (chiens d'attaque) ou 2e catégorie (chiens de garde et de défense) : ils doivent **obligatoirement** être tenus en laisse dans les espaces publics.

Vous devez tenir votre chien en laisse **s'il présente un danger** pour les personnes ou d'autres animaux domestiques. Vous **êtes responsable des dommages** que votre chien peut causer aux personnes ou à d'autres animaux domestiques.

Le règlement sanitaire départemental (disponible sur le site de la préfecture de votre département) prévoit généralement que les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique en zone urbaine que s'ils sont tenus en laisse.

Le maire peut aussi interdire l'accès de certains lieux aux chiens même tenus en laisse. Ces mesures sont affichées à l'entrée des jardins publics par exemple.

Vous êtes responsables de toutes dégradations (excréments) ou nuisances (aboiements) causés pour vos chiens.





**France
services**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Santé, famille, retraite, recherche d'emploi...
Les services du quotidien
à moins de 20 minutes
de chez vous.

**2 CONSEILLERS
À VOTRE SERVICE**



L'État et ses partenaires sont à vos côtés :



PERMANENCES

LES CONSEILLERS VOUS ACCUEILLEN

Lundi

à la mairie de Lussac-les-Châteaux
de 9h30 à 12h30

Mardi

à la mairie de Lathus-St-Rémy
de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h45

Mercredi

dans les locaux de l'agence postale à La Trimouille
de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h45

Jeudi

à la mairie de Lussac-les-Châteaux
de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h45

Vendredi

à la mairie de St-Savin
de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h45

SERVICE GRATUIT
AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS

☎ 06 21 89 08 63

Qu'est ce que l'Association des Accidentés de la Vie FNATH :

C'est une association qui informe, conseille et défend les victimes d'accidents, maladie ou handicap pour l'accès aux droits et aux soins.

A qui s'adresse l'Association des Accidentés de la Vie FNATH :

Elle s'adresse à toutes les personnes victimes accident du travail, maladie professionnelle, accident domestique, accident de la circulation, accident médical ou une pathologie liée à l'amiante ; mais aussi à toutes les personnes malades, invalides ou handicapées ainsi qu'à celles qui souhaitent soutenir l'action de l'Association.

Que faut-il faire pour bénéficier de l'Association des Accidentés de la Vie FNATH :

Les personnes qui souhaitent bénéficier des services de l'Association doivent se manifester auprès de la section ☎ 06 76 07 67 78 ou du groupement ☎ 05 49 41 16 10. Une permanence est assurée le 4^{ème} mercredi de chaque mois de 10 h à 12 h sur rendez-vous au local 22 bis rue du Cadran à Montmorillon.

Qui accueille les personnes aux permanences :

Toutes les personnes sont accueillies par 2 membres de la section et le juriste du groupement, M. Aïman MADMOUJ.

Combien d'adhérents avez-vous pour la section Montmorillon-La Trimouille-Lussac Les Châteaux :

Nous avons 104 adhérents sur Montmorillon, la Trimouille, Lussac-les-Châteaux, Saulgé, Plaisance, Persac, Sillars, Moulismes, Saint-Léomer, Journet, Jouhet, Coulonges-les-Hérolles... toutes les communes avoisinantes.

Quelles actions menez-vous en dehors des permanences :

Nous avons une réunion de bureau tous les mois.

Nous sommes présents : A la mairie de Montmorillon au CCAS, à la commission sécurité

A la commission des usagers au Centre Hospitalier de Montmorillon où nous assurons une permanence le 1^{er} lundi de chaque mois de 14 h à 16 h.

Nous organisons 2 lotos le 1^{er} premier dimanche de mars à Lussac-les-Châteaux

le 2^{ème} dernier dimanche d'octobre à La Trimouille

Nous organisons aussi 1 voyage fin juin et 1 repas à l'issue de notre assemblée générale. Chacun peut participer à ces 2 événements sans être adhérent.

Nous ne faisons pas de bénéfice sur le voyage et le repas, puisque nous sommes une association à but lucratif.

Comment est financée la section de Montmorillon-La Trimouille-Lussac-les-Châteaux :

Nous fonctionnons avec une petite partie des adhésions, et grâce aux subventions allouées par les municipalités de Montmorillon, La Trimouille, Lussac-les-Châteaux, Coulonges-les-Hérolles et bien sûr grâce aux bénéfices des lotos.



Communiqué de presse

La commune de Moulismes, inaugure sa salle des fêtes

Moulismes, le 20 septembre 2025

La salle des fêtes vient d'être totalement rénové dans le cadre du programme de rénovation énergétique des bâtiments publics proposé par le Syndicat ENERGIES VIENNE. Son inauguration a eu lieu le 20 septembre en présence des habitants de la commune et des élus.

Après un audit énergétique qui a permis de faire le point sur la situation actuelle du bâtiment, la commune a décidé de donner suite en réalisant les travaux préconisés afin d'améliorer le confort et l'efficacité énergétique des locaux, tout en permettant de faire des économies sur les prochaines factures d'énergie.

[Possibilité de détailler le projet]

Côté finances, la commune a bénéficié d'une subvention versée par le Syndicat ENERGIES VIENNE correspondant à 25 % du coût global HT des travaux de rénovation énergétique.

Une opération vertueuse qui permet à la commune de contribuer, à son échelle, aux objectifs de la Stratégie Nationale Bas Carbone d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et de réduire l'empreinte carbone de la consommation nationale d'énergie.

Le programme de rénovation des bâtiments public du Syndicat ENERGIES VIENNE en quelques chiffres :

- 216 communes et 6 établissements publics de coopération intercommunales engagés dans la démarche
- 1 200 bâtiments en cours d'audit ou déjà audités (audits financés à 50% par le FEDER et à 50% par le Syndicat ENERGIES VIENNE)
- Un programme envisagé de 100 millions d'euros de travaux réalisés majoritairement par les entreprises locales du secteur du bâtiment
- Objectif : 500 bâtiments rénovés en 10 ans avec des économies d'énergies supérieures à 50%

LA VIE A MOULISMES

Fête des voisins le 12 juillet 2025

Bon moment de partage et de convivialité à la cité sous l'étang (rue des rivaux et impasse des chênes).



Changement de propriétaires et de nom « PROXI »

M. et Mme BARDIN ROULET ont fait valoir leurs droits à la retraite. M. et Mme NIETTO ont pris la succession de ce commerce depuis le 14 août.



LES ARTISANS ET COMMERÇANTS DE MOULISMES

NOM DE LA STRUCTURE	Téléphone	ACTIVITÉ
Benoît services	06 80 87 72 47	Garage ambulant
Chez Fred	05 49 84 59 06	Restaurant
DMELTOUTOU	06 75 64 25 37	Toilettage itinérant pour chien et chat toutes races
Garage PATRIER	05 49 91 22 85	Garage
La ferme des 3 canards	05 49 91 90 66	Chambre d'hôtes
Alte à la campagne	06 04 53 17 25	Airbnb
LENFANT Bernard	05 49 48 23 64	Commerce de bois de chauffage
PROXI	05 49 48 71 95	Épicerie-pain-tabac-journaux
Snack de l'étang	07 83 68 67 27	Restauration rapide

Nom de l'association	Nom du Président	Activité
ACCA	Mathieu SOURISSEAU	Chasse
COMITÉ DES FÊTES	Jean-Claude TABUTEAU	Animations diverses Gestion de l'étang



A l'occasion de la présentation de ses vœux pour l'année 2026,
Mme TABUTEAU Nathalie, Maire de MOULISMES, et son
conseil municipal ont le plaisir de vous inviter à la cérémonie
qui se tiendra le

SAMEDI 24 JANVIER à 18h

A la salle des fêtes Marcel DUFOUR de MOULISMES



Meilleurs vœux 2026



Directeur de la publication : Nathalie TABUTEAU.

Les responsables de la publication :
Christelle ROBUCHON, Marie-Claude PEIGNELIN

Dépôt légal : 1er trimestre 2026.

Impression : CREAMPRIM